

DEPARTEMENT DE L'ISERE



CCAS

MAIRIE DE CHARNECLES

260, CHEMIN DE L'EGLISE

38140 CHARNECLES

Tél. 04.76.91.07.29

Fax. 04.76.93.27.26

e-mail : [accueil@ville-charnecles.fr](mailto:accueil@ville-charnecles.fr)

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 12/12/2023 sur le site internet

ID : 038-263801003-20231205-2023\_011-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES  
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023  
N°011 / 2023**

<b>Nombre d'élus : 11</b>	<b>Présents : 9</b>	L'an deux mil vingt-trois, le 05 décembre à dix-sept heures, l'Assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Nadine REUX, Présidente du CCAS de Charnècles.
<b>Absent(s) : 1</b>	<b>Procuration(s) : 1</b>	
<b>Date de convocation : 28/11/2023</b>		

Etaient présents : REUX Nadine, LABBÉ Christine, BONNET Sylviane, FAISST Séverine, RÉALE Jacqueline, RICHARD Bertrand, BERTHIER Denis, SPINA Hélène, Marie-Christine ROBIN.

Ont donné procuration : BLANCHET Anne-Marie

Absents : POMMIER Cédric.

Secrétaire de séance : FAISST Séverine a été élue secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose à l'assemblée l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité des voix exprimées par 10 voix.

**DELIBERATION 2023-011 : COLIS DES AINES : choix des prestataires et fixation des tarifs**

**VU** les propositions de la Tacoulienne, de la biscuiterie Carpentier et de la ferme du Bois Vert ;

**Considérant** qu'il convient d'arrêter les choix concernant les prestataires retenus pour l'élaboration des colis de Noël.

Madame la Présidente **RAPPELLE** à l'assemblée que chaque année, le CCAS de la commune de Charnècles invite les aînés à son traditionnel repas de Noël.

Elle **PRECISE** que s'ils ne prennent pas part au repas, ils peuvent opter pour un colis de Noël préparé avec les produits de la Tacoulienne, de la biscuiterie Carpentier et de la ferme du Bois Vert.

Madame la Présidente **PROPOSE** à l'assemblée de valider le choix des prestataires.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par « 10 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité,

**DECIDE** de valider les propositions de produits présentées par la Tacoulienne pour 856,20 euros TTC, la biscuiterie Carpentier pour 1393,90 euros TTC et la ferme de Bois Vert pour 192,00 euros TTC :

- soit 25.80 euros TTC pour un colis simple ;
- soit 38.35 euros TTC pour un colis double.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Charnècles, le 11/12/2023.

La présidente,  
**Nadine REUX**

